Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260130-202601_IV_B-DE

RIEC SUR BÉLON RIEG

DEPARTEMENT DU FINISTERE

-

MAIRIE DE RIEC SUR BELON

-

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six,

Le 12 janvier à 18 heures 45, le Conseil municipal, légalement convoqué le 06 janvier, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MIOSSEC Sébastien, Maire.

Etaient présents (23) : S. MIOSSEC, J. TALGORN, C. HUS, V. PRUVOST, D. CADO, A. MARSILLE, V. PENNOBER, C. HENNÉ, C. FLORIT, D. LE NOC, B. LE COZ, O. BARBEDETTE, S. LE BRETON, S. LE SQUER, C. POULHALEC, C. KERYHUEL, C. CIAPA, E. HERNIGOU, G. PILORGÉ, S. LANGLAIS, K. LE CARRE, C. MESTRES (arrivée à 18H55), Y. GUILLOU.

Absent représenté (3) : F. PENCHE à A. MARSILLE, J FURIC par V. PRUVOST., C. NERZIC par E. HERNIGOU

Absent non représenté (0) :

S. LANGLAIS a été nommée secrétaire de séance.

OBJET	**IV.** **B– DIVERS : DECISIONS L 2122 22 : COMPTE-RENDU**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 04 juin 2020 portant délégation d'attributions à monsieur le Maire,

Vu le compte rendu des décisions prises en vertu de ces délégations,

Prend acte des décisions prises dans le cadre de la délégation prévue à l'article L 2122 22 en matière d'urbanisme (voir tableau ci-joint).

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
Sébastien MIOSSEC

MAIRIE DE RIEC SUR BELON - 29340 (Finistère)

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212902365-20260130-202601_IV_B-DE

